

*Questions orales*

Il y a trois ans, quand on a voulu garantir l'égalité de tous devant la loi en adoptant la Charte des droits, les femmes ont dû se battre pour que le libellé de la Charte leur assure cette égalité. En vertu de la Charte, il appartient désormais à la Cour suprême de consacrer l'égalité des femmes en interprétant les lois du pays.

Comme preuve de son intention d'assurer un meilleur équilibre à la Cour suprême et une perspective plus large pour les questions qui intéressent plus de la moitié de la population, mes collègues du Nouveau parti démocratique et moi-même exhortons le gouvernement à nommer une femme à ce poste.

**M. le Président:** Malheureusement, le temps de parole du député est terminé.

\* \* \*

**L'HORTICULTURE****LES CONSÉQUENCES DES TAXES SUR LE VIN POUR LES FABRICANTS DE VIN**

**M. Joe Reid (St. Catharines):** Monsieur le Président, depuis quand le progrès signifie-t-il un recul? Les viticulteurs vous répondront volontiers. L'accroissement des investissements et un ensèmentement bien planifié ont permis de récolter dans la région de Niagara un nombre record de tonnes de raisins de la meilleure qualité. Les fabricants de vin en ont donc profité pour établir leur réputation sur la scène internationale. Les fabricants canadiens ont fourni 52 p. 100 du vin consommé au pays. Quelque 16,000 personnes ont pu travailler grâce à eux.

Mais quelles sont les perspectives d'avenir pour cette année et la prochaine de ce secteur canadien qui devrait être en plein essor? Depuis quand encourage-t-on une industrie en lui imposant une taxe de 120 p. 100, en maintenant une taxe inique et oppressive sur un produit de fabrication nationale? Notre part du marché a chuté de 20 p. 100. Les fabricants de vin ont déjà licencié des employés. Le taux de l'emploi dans ce secteur doit diminuer de 15 p. 100 par rapport à l'an dernier, d'après les prévisions.

Le secteur viticole a été en mesure de prouver que l'on écoulait à perte sur nos marchés des vins dont la production était subventionnée. L'on vend sur les marchés nord-américains des vins à des prix de 40 et 80 p. 100 inférieurs aux prix exigés dans les pays d'origine. Pourtant, on a décrété que notre secteur n'avait pas été assez durement frappé. Quel devrait être le degré d'accablément de ce secteur pour que le gouvernement se décide à relever le défi que lui posent l'Italie et la France en écoulant à perte leurs excédents sur nos marchés? La mévente de nos vins entraîne l'absence de récolte, la disparition d'emplois, et en dernier lieu l'abandon des cultures fruitières.

Comment le gouvernement espère-t-il sauvegarder et protéger...

**M. le Président:** Le temps de parole imparti au député est malheureusement déjà écoulé.

\* \* \*

**LA LOI DE STABILISATION CONCERNANT LE GRAIN DE L'OUEST****LE MONTANT DU VERSEMENT ANNONCÉ**

**M. Lee Clark (Brandon-Souris):** Monsieur le Président, les modifications à la loi de stabilisation concernant le grain de

l'Ouest annoncées récemment par le ministre de l'Agriculture n'apportent pas les changements nécessaires. Depuis plus d'un an, le parti progressiste conservateur essaie de faire modifier la loi pour que les agriculteurs reçoivent de l'argent; pourtant, il a fallu attendre jusqu'à présent pour que le ministre propose une solution.

En premier lieu, ses propositions ne permettront pas aux agriculteurs de recevoir de l'argent avant le mois d'octobre, même s'ils en ont besoin maintenant. Deuxièmement, les producteurs ne savent pas combien ils recevront. Il est toutefois certain que la plupart d'entre eux ne récupéreront pas l'argent qu'ils ont versé sur quelques années. Ce versement les aidera, c'est certain. La dette d'une exploitation agricole s'élevant en moyenne à \$200,000, ce versement ne résoudra certainement pas les problèmes économiques des céréaliers de l'Ouest, surtout avec la diminution récente des prix initiaux du grain.

Si le ministre tenait vraiment à aider les producteurs de l'Ouest, il aurait persuadé ses collègues d'autoriser un versement provisoire. Comme me l'a dit un agent d'élevateur en fin de semaine, les agriculteurs du Manitoba sont amèrement déçus par ce projet de versement tardif d'une maigre somme d'argent. Ce projet ne fait rien pour les inciter à changer d'opinion sur un gouvernement qui ne tient pas compte d'eux depuis bien trop longtemps.

**QUESTIONS ORALES***[Traduction]***LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE****DE HAVILLAND—LE VERSEMENT DE PRIMES AUX CADRES SUPÉRIEURS**

**L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national, qui répond à la Chambre aux questions concernant la Corporation de développement des investissements du Canada. Le lendemain de l'ajournement pour le congé de Pâques, nous avons appris que des primes importantes, s'élevant à \$155,000, avaient été versées à douze cadres supérieurs de la société d'État de Havilland. A peine quelques jours auparavant, on avait annoncé que la société allait mettre à pied des centaines de travailleurs et demander à d'autres d'accepter des réductions diverses.

Les Canadiens veulent savoir comment le gouvernement peut justifier le paiement de ces primes à des cadres supérieurs de de Havilland déjà très bien rémunérés, alors que les simples travailleurs sont menacés de baisses de salaire et même de mises à pied.

*[Français]*

**L'hon. Pierre Bussièrès (ministre du Revenu national):** Monsieur le Président, j'aimerais indiquer à l'honorable député, ainsi qu'à la Chambre, que ces bonis ont été versés pour l'année financière se terminant en mai 1983, d'une part, et d'autre part, j'aimerais indiquer également au député que ces bonis sont octroyés afin d'assurer la viabilité et la force de la Société aérienne de fabrication d'avions. En effet, si l'on veut avoir un «management» solide, et si l'on veut avoir des équipes de recherche solides afin de préserver des emplois aux travailleurs, comme ce gouvernement a toujours voulu le faire,